

PORTRAIT PERSONNALISÉ DES ACTIVITÉS CONTRACTUELLES DES ORGANISMES PUBLICS 2021-2022

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de
l'Alimentation



PROTRAIT PERSONNALISÉ

DES ACTIVITÉS CONTRACTUELLES DES ORGANISMES PUBLICS

Le portrait personnalisé des activités contractuelles des organismes publics assujettis à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) permet aux dirigeants d'organismes (DO) d'améliorer les connaissances relatives à la gestion contractuelle de leur organisme, d'en suivre l'évolution, au fil des années, et de se comparer aux autres organismes publics.

INTRODUCTION

Le portrait personnalisé contient des données relatives aux activités en gestion contractuelle des organismes publics assujettis à la LCOP pour la période du 1^{er} avril d'une année au 31 mars de la suivante.

Les données du portrait personnalisé des activités contractuelles d'un organisme public proviennent :

- du questionnaire sur les pratiques en gestion contractuelle rempli par l'organisme;
- des publications de l'organisme dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO);
- des informations transmises par l'organisme au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) en vertu des exigences de la directive de reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics;
- des travaux d'analyse réalisés par le Sous-secrétariat aux marchés publics. Ces travaux se basent sur les informations publiées dans le SEAO à la date de l'analyse.

Les données publiées par les organismes publics dans le SEAO concernent les contrats conclus qui comportent une dépense de fonds publics égale ou supérieure à 25 000 \$. Les informations publiées dans le SEAO après le 30 juin suivant la fin de la période visée ne sont pas prises en compte dans les données du portrait personnalisé.

Pour de plus amples détails sur les données statistiques utilisées dans les années antérieures, consultez le document [Statistiques sur les contrats des organismes publics](#) dans le site Internet du Secrétariat du Conseil du trésor.

Le SCT a fixé des seuils pour établir les tailles des organismes publics à partir du volume contractuel moyen des trois dernières années :

- les très petits donneurs d'ouvrage : volume contractuel inférieur à un million de dollars;
- les petits donneurs d'ouvrage : d'un million de dollars à 4 999 999 \$;
- les moyens donneurs d'ouvrage : de 5 millions de dollars à 24 999 999 \$;
- les grands donneurs d'ouvrage : de 25 millions de dollars à 99 999 999 \$;
- les très grands donneurs d'ouvrage : 100 millions de dollars ou plus.

Le SCT s'appuie principalement sur ces tailles ainsi que sur le réseau auquel appartient l'organisme public, soit celui des ministères et organismes, celui de la santé et des services sociaux ou celui de l'éducation, afin de constituer les groupes de référence. Ces groupes permettront à l'organisme public d'analyser certains de ses résultats en fonction d'organismes publics comparables.

Dans les différents tableaux, les données **comparables** sont basées sur la moyenne des résultats des organismes du groupe de référence (voir la liste des organismes publics comparables, dans la partie Sommaire), alors que la **moyenne** est basée sur celle des résultats de l'ensemble des organismes publics évalués pour les périodes présentées.

INFORMATION CONTENUE AU PORTRAIT PERSONNALISÉ

Le portrait personnalisé est composé d'une partie sommaire et d'une autre détaillée. Chaque partie est divisée en trois volets :

Volet 1 : Statistiques sur les activités contractuelles (données du SEAO)

- Ce volet présente un portrait statistique des activités contractuelles de l'organisme public concerné. Certaines données extraites du SEAO ont préalablement été validées par le SCT.

Volet 2 : Évaluation de la conformité et des pratiques en gestion contractuelle

- Ce volet évalue le respect de certaines obligations du cadre normatif et contient les résultats des travaux d'analyse effectués par le SCT, notamment ceux portant sur la publication des renseignements dans le SEAO. Il couvre également les pratiques en gestion contractuelle de l'organisme public.
- Afin d'améliorer l'application du cadre normatif en gestion contractuelle, le SCT a élaboré un indice qui mesure, à l'aide du **taux de conformité**, le respect de certaines obligations qui y sont énoncées. Ce taux comprend dix-neuf indicateurs marqués d'une étoile rouge (*), qui couvrent les quatre thèmes suivants :
 - le respect de certaines obligations du cadre normatif (30 %);
 - le respect des obligations en reddition de comptes (30 %);
 - la conformité et l'exactitude des publications dans le SEAO (10 %);
 - la conformité des contrats conclus de gré à gré au-dessus des seuils d'AOP et des documents d'AOP (30 %).

Volet 3 : Indicateurs en matière de gestion contractuelle (données du SEAO)

- Ce volet présente différents ratios et statistiques. Puisque le contexte contractuel peut être différent selon l'organisme public, l'objectif de ce volet est de permettre aux organisations de remettre en question leurs pratiques en se comparant à des organisations similaires ou à ses résultats obtenus d'une année à l'autre.

Section particulière : Contrats conclus en vertu du décret d'urgence sanitaire

- Les contrats conclus en vertu du décret d'urgence sanitaire (décret 177-2020) et publiés dans le SEAO en vertu de la disposition 118 de la Loi sur la santé publique, pour la période du 1^{er} avril 2021 au 22 mars 2022 inclusivement sont présentés séparément dans cette section et ne sont pas inclus dans les volets 1 à 3 du portrait.

Cette section n'est accessible qu'aux organismes qui étaient visés par le décret d'urgence sanitaire. Il s'agit du ministère de la Santé et des Services sociaux, de certains organismes du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que du Centre d'acquisitions gouvernementales et de la Société québécoise des infrastructures lorsque ces derniers ont procédé à des acquisitions pour le compte du Ministère ou des établissements visés.

INTERPRÉTATION ET LIMITES

Pour les volets 1 et 3, le SCT a produit un fichier qui contient les données utilisées.

Les résultats présentés dans le volet 2 ont pour but de permettre au dirigeant d'organisme de constater le respect des certaines obligations et des bonnes pratiques mises en place par son organisation. Les travaux de validation effectués ne sont pas le résultat de travaux de vérification officiels et exhaustifs. Il est à noter que pour les sections 2.5 et 2.6 de ce volet, puisque les analyses ont été effectuées sur une base d'échantillonnage, les résultats de la conformité des contrats et des documents d'appel d'offres public analysés peuvent ne pas être représentatifs de l'ensemble de ceux conclus ou réalisés par l'organisme public. Conséquemment, ces résultats doivent être interprétés avec prudence.

Rappelons que ce portrait permet au dirigeant d'organisme de se questionner et de mieux déceler les enjeux potentiels et les risques qui pourraient être présents dans les pratiques contractuelles ou de se conforter dans les choix de son organisation.

Au cours des prochaines années, ce portrait sera appelé à évoluer, notamment en fonction des changements au cadre normatif et des avancées des pratiques en gestion contractuelle.

Liste des abréviations, des sigles et des acronymes :

2020-2021	Période du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021
2021-2022	Période du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022
Approv.	Approvisionnement
AOI	Appel d'offres sur invitation
AOP	Appel d'offres public
DO	Dirigeant d'organisme
GG (-)	Contrat conclu de gré à gré comportant une dépense inférieure au seuil d'appel d'offres public
GG (+)	Contrat conclu de gré à gré comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public
LCOP	Loi sur les contrats des organismes publics
LSP	Loi sur la santé publique
N ^{bre}	Nombre
ND	Non disponible ou aucune donnée disponible
RARC	Responsable de l'application des règles contractuelles
RCA	Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics
RCS	Règlement sur certains contrats de services des organismes publics
RCTC	Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics
RCTI	Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SEAO	Système électronique d'appel d'offres
Serv.	Services
Seuil d'AOP	Seuil d'appel d'offres public minimal prévu dans les accords de libéralisation des marchés publics
TC	Travaux de construction
TI	Technologies de l'information

SOMMAIRE
 PORTRAIT PERSONNALISÉ DES ACTIVITÉS CONTRACTUELLES

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
 Pour l'année 2021-2022, en date du 7 novembre 2022

Dans une perspective d'amélioration continue et pour des fins d'information, un portrait personnalisé est aussi produit pour les organismes publics n'ayant pas publié, dans le SEAO, de contrats conclus comportant une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$. Aucune information n'apparaît alors dans les volets 1 et 3 du portrait personnalisé de l'organisme, mais des résultats sont compilés et présentés dans certaines sections du volet 2.

1. Sommaire des activités contractuelles

	2020-2021		2021-2022			
	Nombre	Valeur (\$)	Nombre	Rang ¹	Valeur (\$)	Rang ¹
Approvisionnement	16	4 000 564	15	3 / 18	1 511 748	4 / 18
Services	26	2 944 863	31	4 / 18	5 964 404	8 / 18
Travaux de construction	8	1 151 255	5	6 / 18	1 380 709	6 / 18
Technologies de l'information	20	13 661 435	20	2 / 18	15 336 220	1 / 18
Total	70	21 758 118	71	2 / 18	24 193 080	1 / 18

Note 1 : L'organisme public est classé par ordre décroissant du nombre ou de la valeur de ses contrats parmi l'ensemble des organismes du groupe de référence.

2. Sommaire de l'évaluation de la conformité et des pratiques en gestion contractuelle

	2020-2021	2021-2022
Taux de conformité ¹ (2.1)	99,5 %	99,6 %

Note 1 : Le résultat pour la moyenne des organismes publics sera présenté dans le rapport annuel de gestion du SCT.

	2020-2021			2021-2022		
	Résultats	Comparables	Moyenne	Résultats	Comparables	Moyenne
Pratiques en gestion contractuelle (questionnaire)						
Respect de certaines obligations du cadre normatif (2.2.2)	100,0 %	90,3 %	83,9 %	100,0 %	92,4 %	86,0 %
Résultats des analyses sur la conformité menées à partir des publications dans le SEAO et des documents de reddition de comptes						
Respect des obligations en reddition de comptes (2.3)	100,0 %	86,8 %	80,6 %	97,6 %	91,0 %	83,8 %
Conformité et exactitude de la publication au SEAO (2.4)	94,5 %	87,5 %	81,3 %	99,0 %	91,0 %	84,5 %
Conformité des contrats conclus de gré à gré au-dessus des seuils d'AOP ¹ (2.5)	100,0 %	92,0 %	84,0 %	100,0 %	95,0 %	88,0 %
Conformité des documents d'AOP ¹ (2.6)	100,0 %	92,4 %	93,4 %	100,0 %	92,5 %	93,0 %

Note 1 : Pour ces travaux, le SCT a effectué des analyses par échantillonnage.

3. Sommaire de certains indicateurs en matière de gestion contractuelle

	2020-2021			2021-2022		
	Résultats	Comparables	Moyenne	Résultats	Comparables	Moyenne
% de la valeur des contrats conclus à la suite d'un AOP	61,1 %	69,9 %	78,3 %	58,0 %	63,8 %	79,3 %
% de la valeur des contrats au-dessus des seuils d'AOP conclus de gré à gré	27,8 %	20,7 %	16,6 %	34,3 %	26,8 %	16,8 %
% de contrats sous les seuils d'AOP conclus par AOP ou AOI	32,9 %	20,2 %	27,0 %	19,8 %	18,1 %	23,8 %
Valeur moyenne des contrats (\$)	310 830	350 216	571 079	340 748	320 143	756 470
Nombre moyen de soumissionnaires par AOP	4,05	3,55	3,27	2,57	2,98	3,44
Durée moyenne en mois des contrats conclus par AOP	18,26	26,77	21,28	21,20	25,99	22,63

Organismes du groupe de référence (comparables) :

	2021-2022		
	Nombre de contrats	Valeur (\$)	Valeur moyenne (\$) (3 ans)
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	71	24 193 080	19 280 556
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie	41	23 773 603	15 251 290
Société de la Place des Arts de Montréal	68	23 198 419	12 141 548
Ministère du Conseil exécutif	30	21 353 477	12 048 584
Corporation d'urgences-santé	90	18 343 277	13 139 567
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	68	16 853 791	15 207 966
Secrétariat du Conseil du trésor	44	16 812 969	10 898 843
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	19	14 423 059	10 270 702
Société du Centre des congrès de Québec	22	13 584 387	9 127 078
Société du Palais des congrès de Montréal	42	11 749 498	21 261 055
Société d'habitation du Québec	16	10 584 682	7 141 085
La Financière agricole du Québec	12	10 229 117	9 859 422
Institut national de santé publique du Québec	64	9 049 591	15 479 377
Ministère de la Culture et des Communications	69	8 392 147	6 758 306
Commission de la capitale nationale du Québec	29	6 339 175	7 182 095
Société parc-auto du Québec (SPAQ)	36	4 890 033	6 737 806
Ministère de la Famille	17	2 391 269	6 069 111
Commission de la construction du Québec	3	1 064 019	6 036 286

DÉTAILS

PORTRAIT PERSONNALISÉ DES ACTIVITÉS CONTRACTUELLES

1. Statistiques sur les activités contractuelles (données provenant du SEAO)

1.1 Nature des contrats et mode de sollicitation utilisé

1.1.1 Pourcentage de la valeur des contrats conclus, par rapport à la valeur totale des contrats de l'organisme, selon la nature des contrats et le mode de sollicitation utilisé

	Résultats					Comparables				
	AOP	AOI	GG (+)	GG (-)	Total	AOP	AOI	GG (+)	GG (-)	Total
Approvisionnement	3,7 %	0,0 %	2,4 %	0,1 %	6,2 %	2,7 %	0,0 %	2,8 %	0,1 %	5,6 %
Services	17,4 %	0,6 %	1,5 %	5,2 %	24,7 %	29,8 %	0,5 %	11,7 %	6,0 %	48,0 %
Travaux de construction	5,4 %	0,4 %	0,0 %	0,0 %	5,8 %	12,0 %	0,3 %	0,2 %	0,3 %	12,8 %
Technologies de l'information	31,6 %	0,4 %	30,3 %	1,1 %	63,4 %	19,3 %	0,2 %	12,2 %	1,9 %	33,6 %
Total	58,0 %	1,3 %	34,3 %	6,5 %	100,0 %	63,8 %	1,0 %	26,8 %	8,4 %	100,0 %

1.1.2 Pourcentage du nombre de contrats conclus, par rapport au nombre total des contrats de l'organisme, selon la nature des contrats et le mode de sollicitation utilisé

	Résultats					Comparables				
	AOP	AOI	GG (+)	GG (-)	Total	AOP	AOI	GG (+)	GG (-)	Total
Approvisionnement	14,1 %	0,0 %	5,6 %	1,4 %	21,1 %	6,1 %	0,0 %	5,1 %	1,2 %	12,4 %
Services	8,5 %	5,6 %	4,2 %	25,4 %	43,7 %	10,9 %	3,2 %	4,1 %	34,3 %	52,5 %
Travaux de construction	5,6 %	1,4 %	0,0 %	0,0 %	7,0 %	5,9 %	1,8 %	0,1 %	2,7 %	10,5 %
Technologies de l'information	7,0 %	1,4 %	12,7 %	7,0 %	28,1 %	6,6 %	1,1 %	6,8 %	10,1 %	24,6 %
Total	35,2 %	8,5 %	22,5 %	33,8 %	100,0 %	29,6 %	6,1 %	16,1 %	48,3 %	100,0 %

1.2 Principales catégories de contrats

1.2.1 Les principales catégories de contrats conclus (selon leur valeur)

Catégorie	Nombre	Valeur (\$)
S4 - Traitement de l'information et services de télécommunications connexes	13	10 848 407
G8 - Matériel et logiciel informatique	7	4 487 813
S6 - Services de ressources naturelles	4	2 495 876
C01 - Bâtiments	5	1 380 709
G27 - Instruments scientifiques	10	1 260 416
S3 - Services d'architecture et d'ingénierie	1	1 200 000
S9 - Entretien, réparation, modification, réfection et installation de biens et d'équipement	10	1 185 798
S13 - Services de soutien professionnel et administratif et services de soutien à la gestion	8	489 840
S2 - Études spéciales et analyses - (pas R et D)	3	246 350
S15 - Services de communication, de photographie, de cartographie, d'impression et de publication	2	138 775

1.2.2 Les principales catégories de contrats conclus (selon leur nombre)

Catégorie	Nombre	Valeur (\$)
S4 - Traitement de l'information et services de télécommunications connexes	13	10 848 407
G27 - Instruments scientifiques	10	1 260 416
S9 - Entretien, réparation, modification, réfection et installation de biens et d'équipement	10	1 185 798
S13 - Services de soutien professionnel et administratif et services de soutien à la gestion	8	489 840
G8 - Matériel et logiciel informatique	7	4 487 813
C01 - Bâtiments	5	1 380 709
S6 - Services de ressources naturelles	4	2 495 876
S2 - Études spéciales et analyses - (pas R et D)	3	246 350
S15 - Services de communication, de photographie, de cartographie, d'impression et de publication	2	138 775
G17 - Ameublement	2	52 151

1.3 Principaux contractants

1.3.1 Les principaux contractants (selon la valeur)

Contractants	Nombre					Valeur (\$)
	Appro.	Serv.	TC	TI	Total	
Microsoft Canada Inc	0	0	0	2	2	4 358 606
Les services conseils Systématix Inc	0	0	0	1	1	3 267 413
Société Conseil Groupe LGS	0	0	0	1	1	2 604 501
Attestra	0	0	0	1	1	1 760 971
Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu et Associés, Architectes, S.E.N.C.	0	1	0	0	1	1 200 000
Esi Technologies De L'Information Inc	0	0	0	1	1	770 700
Qualité Construction (Cdn) Ltée	0	0	2	0	2	692 000
Waters Limitée	2	4	0	0	6	683 604
Bio-Rad Laboratories (Canada) Limited	1	1	0	0	2	477 479
Kamco Construction Inc	0	0	1	0	1	389 300

1.3.2 Les principaux contractants (selon le nombre)

Contractants	Nombre					Valeur (\$)
	Appro.	Serv.	TC	TI	Total	
Waters Limitée	2	4	0	0	6	683 604
Microsoft Canada Inc	0	0	0	2	2	4 358 606
Qualité Construction (Cdn) Ltée	0	0	2	0	2	692 000
Bio-Rad Laboratories (Canada) Limited	1	1	0	0	2	477 479
LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE LA MAURICIE Inc	0	2	0	0	2	183 648
VWR International Co.	2	0	0	0	2	161 865
One Span (Chicago)	0	0	0	2	2	124 484
Oracle Canada ULC	0	0	0	2	2	108 673
Teknion Roy & Breton Inc	2	0	0	0	2	52 151
Marketing Léger Inc	0	2	0	0	2	51 800

2. Évaluation de la conformité et des pratiques en gestion contractuelle

2.1 Taux de conformité

	2020-2021	2021-2022
Taux de conformité en gestion contractuelle ¹	99,5 %	99,6 %

* Note : Les éléments pris en compte dans le taux de conformité sont suivis d'une étoile rouge.

Note1 : Le résultat pour la moyenne des organismes publics sera présenté dans le rapport annuel de gestion du SCT.

2.2 Pratiques en gestion contractuelle (questionnaire)

2.2.1 Bonnes pratiques¹

No	Éléments évalués	Résultats	Comparables	Moyenne
1.	Dans le cadre des fonctions qu'il assume, le RARC respecte l'ensemble des obligations prévues à la politique RARC.	Oui	100 %	97 %
2.	Le RARC a participé aux rencontres des RARC tenues par le SCT au cours de la période visée.	Oui	100 %	90 %
3.	Les différents intervenants en gestion contractuelle ont participé aux formations offertes par le SCT ou à des formations internes en lien avec leur(s) rôle(s) au sein de l'organisme.	Oui	100 %	90 %
4.	L'organisme a fait la mise à jour des droits d'accès aux différents systèmes associés à la gestion contractuelle et de la liste des intervenants en gestion contractuelle.	Oui	100 %	93 %
5.	L'organisme prévoit systématiquement des clauses de pénalités concernant le remplacement du personnel stratégique dans les documents d'appel d'offres et a des contrôles pour les appliquer.	Oui	92 %	78 %

Note 1 : Les résultats des colonnes « Comparables » et « Moyenne » correspondent au pourcentage d'organismes publics ayant répondu « Oui » à la mise en place de la bonne pratique identifiée.

2.2.2 Respect de certaines obligations du cadre normatif

No	Éléments évalués	Résultats	Comparables	Moyenne
6.	L'organisme a nommé ou maintenu un RARC en poste au cours de la période visée. *	1,00 / 1,00	0,97 / 1,00	0,95 / 1,00
7.	L'organisme a mis en place des mécanismes systématiques encadrant les processus d'évaluation du rendement des contractants lorsque le rendement est considéré insatisfaisant. *	1,00 / 1,00	0,75 / 1,00	0,73 / 1,00
8.	Pour les contrats dont le montant total payé est égal ou supérieur à 100 000 \$ en TI, l'organisme a mis en place des mécanismes systématiques encadrant les processus d'évaluation du rendement des contractants.	1,00 / 1,00	0,93 / 1,00	0,82 / 1,00
9.	L'organisme public a adopté des lignes internes de conduite visant à assurer une meilleure gestion de ses processus contractuels. *	1,00 / 1,00	1,00 / 1,00	0,96 / 1,00
10.	Des activités de sensibilisation à l'éthique ou de formation sur les comportements à adopter visant à s'assurer que les risques liés à l'influence, à la fraude, à la collusion et à la corruption soient pris en compte ont été offertes aux intervenants en gestion contractuelle. *	1,00 / 1,00	0,88 / 1,00	0,81 / 1,00
11.	L'organisme a adopté un plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle. *	1,00 / 1,00	1,00 / 1,00	0,84 / 1,00
12.	L'organisme a mis en place des mécanismes permettant le suivi des contrats de manière uniforme et en respect du cadre normatif. *	1,00 / 1,00	0,94 / 1,00	0,91 / 1,00
Total		7,00 / 7,00	6,47 / 7,00	6,02 / 7,00
		100,0 %	92,4 %	86,0 %

2.3 Respect des obligations en reddition de comptes

No	Éléments évalués	Résultats	Comparables	Moyenne
13.	L'organisme a transmis la déclaration du dirigeant de l'organisme complétée et dans les délais impartis. *	1,00 / 1,00	0,89 / 1,00	0,83 / 1,00
14.	La déclaration du dirigeant de l'organisme était signée par le dirigeant d'organisme et était conforme quant à son contenu. *	1,00 / 1,00	1,00 / 1,00	0,99 / 1,00
15.	L'organisme a transmis électroniquement les fiches d'autorisation du dirigeant d'organisme (annexe 2) et de regroupement d'organismes (annexe 4). ¹ *	1,00 / 1,00	0,91 / 1,00	0,80 / 1,00
16.	L'organisme a transmis électroniquement les fiches d'autorisation du dirigeant d'organisme (annexe 2) dans les délais impartis. ² *	0,96 / 1,00	0,89 / 1,00	0,82 / 1,00
17.	L'autorisation du dirigeant de l'organisme public a été accordée par écrit et préalablement à la conclusion d'un contrat conclu en vertu des dispositions prévues aux paragraphes 2 ou 4 de l'article 13 de la LCOP.	0,92 / 1,00	0,86 / 1,00	0,75 / 1,00
Total		4,88 / 5,00	4,55 / 5,00	4,19 / 5,00
		97,6 %	91,0 %	83,8 %

Note 1 : Des validations ont été réalisées entre les contrats conclus de gré à gré et publiés dans le SEAO en vertu des dispositions 13(2) et 13(4) de la LCOP et les autorisations du dirigeant d'organisme transmises au SCT en vertu de ces dispositions. Des validations ont également été réalisées entre les contrats publiés dans le SEAO en regroupements d'organismes et le formulaire électronique Regroupement d'organismes transmis au SCT.

Note 2 : Toutes les autorisations du dirigeant d'organisme sont considérées à l'exception de celles transmises en vertu de la disposition LGCE art 16. et autres situations.

2.4 Conformité et exactitude de la publication dans le SEAO

No	Éléments évalués	Résultats	Comparables	Moyenne
18.	L'organisme a respecté le délai de publication des résultats d'ouverture des soumissions (4 jours ouvrables). *	1,00 / 1,00	1,00 / 1,00	0,97 / 1,00
19.	L'organisme a respecté le délai de publication des contrats conclus à la suite d'un AOP (15 jours). ¹ *	1,00 / 1,00	0,83 / 1,00	0,80 / 1,00
20.	L'organisme a respecté le délai de publication des contrats conclus de gré à gré ou à la suite d'un AOI (30 jours). ¹ *	0,96 / 1,00	0,85 / 1,00	0,68 / 1,00
21.	L'organisme a publié dans le SEAO les contrats conclus qui ont fait l'objet de fiches d'autorisation du dirigeant d'organisme (annexe 2) et de regroupement d'organismes (annexe 4). ² *	1,00 / 1,00	0,96 / 1,00	0,93 / 1,00
Total		3,96 / 4,00	3,64 / 4,00	3,38 / 4,00
		99,0 %	91,0 %	84,5 %

Note 1 : La validation des délais de publication ne concerne que les contrats qui ont été publiés dans le SEAO au cours de la période.

Note 2 : Des validations ont été réalisées entre les fiches d'autorisation du dirigeant d'organisme en vertu des dispositions 13(2) et 13(4), les formulaires Regroupement d'organismes transmis au SCT et les publications effectuées dans le SEAO.

2.5 Conformité des contrats conclus de gré à gré comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'AOP¹

No	Éléments évalués	Résultats	Comparables	Moyenne
22.	La conclusion des contrats analysés était justifiée par la bonne disposition légale ou réglementaire. *	1,00 / 1,00	0,95 / 1,00	0,88 / 1,00
Total		1,00 / 1,00	0,95 / 1,00	0,88 / 1,00
		100,0 %	95,0 %	88,0 %

Note 1 : Pour ces travaux, le SCT a effectué des analyses par échantillonnage.

2.6 Conformité des documents d'AOP¹

No	Éléments évalués	Résultats	Comparables	Moyenne
23.	Les avis d'AOP analysés identifiaient correctement les accords de libéralisation des marchés publics applicables. *	1,00 / 1,00	0,83 / 1,00	0,84 / 1,00
24.	Les avis d'AOP analysés indiquaient une date et une heure limite de réception des soumissions qui respectaient le délai minimal de réception des soumissions. *	1,00 / 1,00	0,97 / 1,00	0,97 / 1,00
25.	Les documents d'AOP analysés contenaient un questionnaire de non-participation.	1,00 / 1,00	1,00 / 1,00	0,97 / 1,00
26.	Les avis d'AOP analysés indiquaient tous les éléments requis selon l'article 4 ² du RCA, du RCS, du RCTC ou du RCTI.	1,00 / 1,00	0,94 / 1,00	0,92 / 1,00
27.	Les documents d'AOP analysés présentaient toutes les conditions d'admissibilité obligatoires. *	1,00 / 1,00	0,94 / 1,00	0,96 / 1,00
28.	Les documents d'AOP analysés contenaient des précisions sur le niveau minimal attendu des éléments de qualité.	ND	1,00 / 1,00	0,95 / 1,00
29.	Les documents d'AOP analysés présentaient toutes les conditions de conformité en lien avec les cas qui entraînent le rejet automatique d'une soumission. *	1,00 / 1,00	0,78 / 1,00	0,88 / 1,00
30.	Les documents d'AOP analysés contenaient tous les éléments requis selon l'article 5 ³ du RCA, du RCS, du RCTC ou du RCTI.	1,00 / 1,00	0,94 / 1,00	0,95 / 1,00
Total		7,00 / 7,00	7,40 / 8,00	7,44 / 8,00
		100,0 %	92,5 %	93,0 %

Note 1 : Pour ces travaux, le SCT a effectué des analyses par échantillonnage.

Note 2 : À l'exception des éléments requis relativement à l'identification des accords de libéralisation des marchés publics applicables ainsi qu'à l'indication de la date et l'heure limite de réception des soumissions qui respectent le délai minimal de réception des soumissions.

Note 3 : À l'exception des éléments requis relativement à la présentation des conditions d'admissibilité obligatoires ainsi que des conditions de conformité en lien avec les cas qui entraînent le rejet automatique d'une soumission.

3. Indicateurs en matière de gestion contractuelle (données provenant du SEAO)

3.1 Ventilation des contrats de l'organisme, selon l'année et le mode de sollicitation utilisé

	2020-2021		2021-2022	
	Nombre	Valeur (\$)	Nombre	Valeur (\$)
Appel d'offres public	19	13 285 778	25	14 022 152
Appel d'offres sur invitation	10	1 056 948	6	316 870
Gré à gré égal ou au-dessus des seuils	17	6 046 282	16	8 288 652
Gré à gré en dessous des seuils	24	1 369 111	24	1 565 406
Total	70	21 758 118	71	24 193 080

3.2 Pourcentage de la valeur des contrats par rapport à la valeur totale des contrats de l'organisme, selon le mode de sollicitation utilisé

	2020-2021			2021-2022		
	Résultats	Comparables	Moyenne	Résultats	Comparables	Moyenne
Appel d'offres public	61,1 %	69,9 %	78,3 %	58,0 %	63,8 %	79,3 %
Appel d'offres sur invitation	4,9 %	2,0 %	1,1 %	1,3 %	1,0 %	0,6 %
Gré à gré égal ou au-dessus des seuils	27,8 %	20,7 %	16,6 %	34,3 %	26,8 %	16,8 %
Gré à gré en dessous des seuils	6,3 %	7,4 %	4,0 %	6,5 %	8,4 %	3,2 %

3.3 Pourcentage du nombre de contrats par rapport au nombre total des contrats de l'organisme, selon le mode de sollicitation utilisé

	2020-2021			2021-2022		
	Résultats	Comparables	Moyenne	Résultats	Comparables	Moyenne
Appel d'offres public	27,1 %	27,7 %	34,6 %	35,2 %	29,6 %	33,8 %
Appel d'offres sur invitation	14,3 %	6,1 %	10,0 %	8,5 %	6,1 %	9,4 %
Gré à gré égal ou au-dessus des seuils	24,3 %	19,8 %	10,4 %	22,5 %	16,1 %	10,5 %
Gré à gré en dessous des seuils	34,3 %	46,4 %	45,0 %	33,8 %	48,3 %	46,4 %

3.4 Contrats conclus par strates de valeur pour chacun des modes de sollicitation

	AOP		AOI		GG (+)		GG (-)	
	N ^{bre}	Valeur (\$)	N ^{bre}	Valeur (\$)	N ^{bre}	Valeur (\$)	N ^{bre}	Valeur (\$)
25 000 \$ – 99 999 \$	8	499 085	6	316 870	6	335 509	24	1 565 406
100 000 \$ – 199 999 \$	3	415 270	0	0	4	486 298	0	0
200 000 \$ – 499 999 \$	8	2 496 059	0	0	3	906 265	0	0
500 000 \$ – 999 999 \$	0	0	0	0	1	770 700	0	0
1 M\$ – 9 999 999 \$	5	10 606 141	0	0	2	5 789 881	0	0
10 M\$ – 49 999 999 \$	0	0	0	0	0	0	0	0
50 M\$ et plus	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	24	14 016 556	6	316 870	16	8 288 652	24	1 565 406

3.5 Contrats conclus de gré à gré comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'AOP

	Résultats			Comparables		
	Nombre	Valeur (\$)	% valeur ¹	Nombre	Valeur (\$)	% valeur ¹
2020-2021	17	6 046 282	30,7 %	7	2 659 262	22,8 %
2021-2022	16	8 288 652	37,3 %	7	3 537 653	29,9 %

Note 1 : Valeur relative par rapport à la valeur totale de contrats comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'AOP conclus au cours de la période.

3.6 Contrats conclus de gré à gré comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'AOP en fonction de la disposition invoquée

	Résultats			Comparables
	Nbre	Valeur (\$)	% valeur	% valeur
13(1°) LCOP – Urgence sécurité des personnes ou des biens.	1	120 000	1,5 %	2,2 %
13(2°) LCOP – Un seul contractant possible en raison d'une garantie, droit exclusif, etc.	10	3 129 662	37,8 %	22,8 %
13(4°) LCOP – AOP ne servirait pas l'intérêt public.	3	239 381	2,9 %	25,8 %
14 LCOP - Contrat comportant une dépense inférieure au seuil d'AOP.	0	0	0,0 %	0,3 %
25 LCOP – Autorisation du gouvernement ou du Conseil du trésor.	0	0	0,0 %	7,7 %
35 RCS – Contrat de services juridiques	0	0	0,0 %	16,9 %
37 RCS – Contrat de services financiers ou bancaires.	0	0	0,0 %	0,8 %
42.1 RCS – Engagement d'un enquêteur, conciliateur, négociateur, etc.	0	0	0,0 %	4,5 %
48 - Acquisition de biens ou de services infonuagiques D.923-2015	2	4 799 610	57,9 %	19,1 %
Total	16	8 288 652	100,0 %	100,0 %

3.7 Valeur des contrats comportant une dépense initiale inférieure au seuil d'AOP conclus à la suite d'un AOP ou d'un AOI

	Résultats			Comparables	
	Valeur de contrats sous le seuil d'AOP			%	
	Valeur totale	Conclus par AOI	Conclus par AOP	Conclus par AOI ou AOP	Conclus par AOI ou AOP
2020-2021	2 041 263	562 252	109 901	32,9 %	20,2 %
2021-2022	1 951 669	316 870	69 393	19,8 %	18,1 %

3.8 Valeur moyenne des contrats selon la nature des contrats

	2020-2021		2021-2022	
	Valeur (\$)		Valeur (\$)	
	Résultats	Comparables	Résultats	Comparables
Approvisionnement	250 035	149 761	100 783	143 770
Services	113 264	458 667	192 400	293 261
Travaux de construction	143 907	348 253	276 142	388 292
Technologies de l'information	683 072	276 815	766 811	437 546
Moyenne globale	310 830	350 216	340 748	320 143

3.9 Nombre moyen de soumissionnaires par AOP selon la nature des contrats

	2020-2021		2021-2022	
	Résultats	Comparables	Résultats	Comparables
Approvisionnement ¹	1,89	3,12	2,22	2,25
Services	9,00	3,18	2,00	2,82
Travaux de construction	7,20	5,43	2,50	3,59
Technologies de l'information ²	3,75	3,54	3,80	3,25
- Forfait	0,00	0,00	0,00	1,00
- Taux horaire	4,67	4,06	3,75	3,92
- Mixte	1,00	2,33	0,00	2,33
Moyenne globale	4,05	3,55	2,57	2,98

Note 1 : La nature Approvisionnement exclut les contrats d'approvisionnement en matière de technologies de l'information.

Note 2: La nature Technologies de l'information inclut seulement les contrats de services en matière de technologies de l'information.

3.10 Nombre moyen de soumissionnaires par AOP par strates de valeur

	Approvisionnement		Services		Travaux de construction		Technologies de l'information	
	N ^{bre} moyen	Comparables	N ^{bre} moyen	Comparables	N ^{bre} moyen	Comparables	N ^{bre} moyen	Comparables
25 000 \$ – 99 999 \$	2,38	2,43	2,00	3,43	0,00	4,33	0,00	2,23
100 000 \$ – 199 999 \$	2,00	2,00	2,00	2,24	0,00	3,09	0,00	1,74
200 000 \$ – 499 999 \$	2,00	2,00	2,00	2,83	2,50	3,36	4,00	3,64
500 000 \$ – 999 999 \$	0,00	1,67	0,00	3,47	0,00	4,43	0,00	2,75
1 M\$ – 9 999 999 \$	0,00	1,00	2,00	2,20	0,00	3,33	3,67	4,75
10 M\$ – 49 999 999 \$	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
50 M\$ et plus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Moyenne globale	2,29	2,27	2,00	2,74	2,50	3,59	3,80	3,23

3.11 Durée moyenne en mois des contrats conclus à la suite d'AOP par strates de valeur¹

	Approvisionnement		Services		Travaux de construction		Technologies de l'information	
	Durée	Comparables	Durée	Comparables	Durée	Comparables	Durée	Comparables
25 000 \$ – 99 999 \$	12,25	13,44	38,34	28,92	0,00	3,49	0,00	16,04
100 000 \$ – 199 999 \$	35,98	30,90	19,12	29,73	0,00	14,17	0,00	27,94
200 000 \$ – 499 999 \$	11,96	24,13	38,34	29,49	4,22	13,04	36,12	32,80
500 000 \$ – 999 999 \$	0,00	44,02	0,00	42,83	0,00	17,77	0,00	45,07
1 M\$ – 9 999 999 \$	0,00	36,80	35,99	48,47	0,00	13,96	36,12	36,83
10 M\$ – 49 999 999 \$	0,00	0,00	0,00	37,08	0,00	0,00	0,00	0,00
50 M\$ et plus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Moyenne globale	14,85	18,47	31,15	33,61	4,22	12,90	36,12	32,36

3.12 Durée moyenne en mois des contrats conclus de GG et à la suite d'AOI par strates de valeur

	Approvisionnement		Services		Travaux de construction		Technologies de l'information	
	Durée	Comparables	Durée	Comparables	Durée	Comparables	Durée	Comparables
25 000 \$ – 99 999 \$	11,97	8,46	12,25	13,80	1,31	6,88	11,55	16,07
100 000 \$ – 199 999 \$	34,40	21,20	20,04	18,08	0,00	3,32	0,00	15,89
200 000 \$ – 499 999 \$	33,05	30,06	0,00	15,52	0,00	2,04	24,08	28,96
500 000 \$ – 999 999 \$	0,00	24,84	0,00	23,45	0,00	0,00	21,03	22,49
1 M\$ – 9 999 999 \$	0,00	0,00	0,00	20,09	0,00	0,00	30,87	39,75
10 M\$ – 49 999 999 \$	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
50 M\$ et plus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Moyenne globale	20,67	15,70	13,19	14,36	1,31	6,64	16,43	19,24

3.13 Contrats conclus selon le mode de rémunération prévu en matière de technologies de l'information pour les contrats de services

	AOP		GG		AOI		Total	
	N ^{bre}	Valeur (\$)	N ^{bre}	Valeur (\$)	N ^{bre}	Valeur (\$)	N ^{bre}	Valeur (\$)
À forfait	0	0	8	3 333 671	1	90 370	9	3 424 041
À taux horaire	4	7 424 366	0	0	0	0	4	7 424 366
Mixte (taux et forfait)	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeur manquante	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	4	7 424 366	8	3 333 671	1	90 370	13	10 848 407

3.14 Proportion des contrats de services à mode de rémunération mixte en matière de technologies de l'information

Mode de rémunération	Valeur contrat (\$)	Pourcentage
Forfait	0	0 %
Taux horaire	0	0 %
Total	0	0 %